

**ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION
CULTUREL DE COMPIEGNE ET DU VALOIS**
Association Loi 1901

Siège social : Place Briet Daubigny
Espace Jean Legendre
60200 COMPIEGNE

SIREN : 303 626 360
APE : 9004Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

C.A.C.C.V.

association | siège social :
Place Briet Daubigny - 60200 Compiègne
03 44 92 76 83
► Espace Jean Legendre
Place Briet Daubigny - 60200 Compiègne
Siret 303 626 360 000 26 - APE 9004Z
► Théâtre Impérial
3 rue Othenin - 60200 Compiègne
Siret 303 626 360 000 34 - APE 9001 Z

le Président

Bruno RAMOND



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
web : vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Adhérents de l'Association CACCV,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CACCV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III/ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le point suivant exposé dans la note « Faits majeurs » de l'annexe des comptes annuels concernant :
 - Le litige prud'homal en cours.
- Les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

VI/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 25 juin 2026

VDB ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
REPRÉSENTE PAR :

François GARNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke.

Vincent LE PAGE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop followed by several horizontal strokes.

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CACCV

**Place Briet Daubigny
60200 COMPIEGNE**

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE :

I - FAITS MAJEURS

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

III - INFORMATIONS PARTICULIERES

IV - METHODES D'EVALUATION

V - TABLEAUX

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions inscrites au bilan
- État des créances et des dettes
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges constatées d'avance
- Produits constatés d'avance

DETAIL DES COMPTES :

- Détail des comptes du bilan actif
- Détail des comptes du bilan passif
- Détail des comptes de résultat

BILAN ACTIF

Association CACCV

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences,	30 446,00	30 446,00					
Autres immobilisations incorporelles	1,00		1,00		1,00		
Immob. incorp. en cours, av. acptes				0,76			1,14
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...	249 763,87	224 596,78	25 167,09		33 204,52		
Autres immobilisations corporelles	330 370,09	330 370,09			257,02		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés				0,13			0,15
Immobilisations financières							
Participations							
Créances rattachées à des particip.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 397,00		4 397,00		4 397,00		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	614 977,96	585 412,87	29 565,09	0,89	37 859,54	1,29	
Stocks et en-cours	13 294,90	10 521,00	2 773,90	0,08	3 385,21	0,11	
Créances				15,11		22,99	
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	145 786,38		145 786,38		164 583,34		
Créances reçues par legs ou donations							
Autres créances	326 638,72		326 638,72		473 527,64		
Charges constatées d'avance	28 913,56		28 913,56		39 040,71		
Valeurs mobilières de placement							
Instr. financiers à terme, jetons détenus							
Disponibilités	2 784 086,02		2 784 086,02	83,91	2 226 420,33	75,60	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	3 298 719,58	10 521,00	3 288 198,58	99,11	2 906 957,23	98,71	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement emprunts (IV)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 913 697,54	595 933,87	3 317 763,67	100	2 944 816,77	100	

SAS VDB et ASSOCIES

BILAN PASSIF

Association CACCV

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		1,66		1,87
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	55 000,00		55 000,00	
Autres réserves				
Report à nouveau	154 000,58	4,64	164 394,43	5,58
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 247,39	-0,19	-10 393,85	-0,35
Situation nette (sous-total)	202 753,19	6,11	209 000,58	7,10
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	17 834,09	0,54	23 329,09	0,79
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	220 587,28	6,65	232 329,67	7,89
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 923 438,53	57,97	1 490 566,14	50,62
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 923 438,53	57,97	1 490 566,14	50,62
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	485 879,80	14,64	497 212,04	16,88
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	212 001,32	6,39	173 257,69	5,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	368 488,74	11,11	445 731,24	15,14
Produits constatés d'avance	107 368,00	3,24	105 719,99	3,59
TOTAL DES DETTES (IV)	1 173 737,86	35,38	1 221 920,96	41,49
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 317 763,67	100	2 944 816,77	100

SAS VDB et ASSOCIES

COMPTE DE RÉSULTAT

Association CACCV

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation				
Cotisations	375,00	3 245,00	-2 870,00	-88,44
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	21 831,93	18 357,71	3 474,22	18,93
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 355 345,17	1 059 011,51	296 333,66	27,98
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 450 262,83	2 371 354,44	78 908,39	3,33
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	171 198,27		171 198,27	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	40 322,24	21 778,80	18 543,44	85,14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		29 931,29	-29 931,29	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	735 049,57	213 256,07	521 793,50	244,68
Autres produits	10 112,80	20,36	10 092,44	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 784 497,81	3 716 955,18	1 067 542,63	28,72
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	13 181,37	10 809,89	2 371,48	21,94
Variation de stocks	611,31	-314,26	925,57	294,52
Autres achats et charges externes	1 855 665,78	1 678 414,31	177 251,47	10,56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	36 413,62	18 673,66	17 739,96	95,00
Salaires	994 824,56	833 651,47	161 173,09	19,33
Cotisations sociales	417 151,06	335 164,86	81 986,20	24,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 877,96	12 023,03	8 854,93	73,65
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des Immo. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	1 167 921,96	618 589,37	549 332,59	88,80
Autres charges	333 811,72	266 977,32	66 834,40	25,03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 840 459,34	3 773 989,65	1 066 469,69	28,26
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-55 961,53	-57 034,47	1 072,94	1,88

SAS VDB et ASSOCIES

COMPTE DE RÉSULTAT

Association CACCV

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	13 394,33	10 811,84	2 582,49	23,89
Autres Intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	151,77	1,29	150,48	
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	13 546,10	10 813,13	2 732,97	25,27
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	83,96	10,76	73,20	680,30
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	83,96	10,76	73,20	680,30
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	13 462,14	10 802,37	2 659,77	24,62
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-42 499,39	-46 232,10	3 732,71	8,07
Produits exceptionnels (V)		25 376,27	-25 376,27	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		788,02	-788,02	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		24 588,25	-24 588,25	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-36 252,00	-11 250,00	-25 002,00	-222,24
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 798 043,91	3 753 144,58	1 044 899,33	27,84
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 804 291,30	3 763 538,43	1 040 752,87	27,65
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-6 247,39	-10 393,85	4 146,46	39,89
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	185 870,00	200 247,62	-14 377,62	-7,18
Bénévolat	3 900,00	3 667,00	233,00	6,35
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	189 770,00	203 914,62	-14 144,62	-6,94
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	185 870,00	200 247,62	-14 377,62	-7,18
Prestations en nature				
Personnel bénévole	3 900,00	3 667,00	233,00	6,35
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	189 770,00	203 914,62	-14 144,62	-6,94
TOTAL	-6 247,39	-10 393,85	4 146,46	39,89

SAS VDB et ASSOCIES

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe au bilan au 31 décembre 2025:

de l'association « Centre d'Animation Culturelle de Compiègne et du Valois - Espace Jean Legendre », dont l'objet est suivant ses statuts : « se propose d'être un organisme d'incitation, de promotion, d'animation, de diffusion et de production d'actions artistiques et culturelles les plus diverses quelles que soient les disciplines artistiques relevant d'un haut niveau de qualité, de favoriser les confrontations et les échanges, de faciliter à tous l'accès à la création artistique, au répertoire et au patrimoine artistique et culturel » selon les statuts révisés au 6 décembre 2023, dont le total bilan est de 3 317 763,67 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 6 247,39 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2022-06 et le règlement ANC 2018-06 relatifs aux organismes à but non lucratif.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

I - FAITS MAJEURS

Nous avons été saisis le 03/05/2024 comme déjà mentionné d'une requête aux fins de saisine du Conseil des Prud'hommes par un de nos salariés, sur un motif que nous entendons contester ; la demande présentée porte sur un montant global de 373 359 €. Ce dossier est toujours pendant auprès des prudhommes

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

a) PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des indications mentionnées dans les faits majeurs,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

b) PARTICULARITES ET DEROGATIONS

- Comptabilisation des recettes liées aux spectacles

Les abonnements et billets souscrits pour la saison sont comptabilisés dans un compte clients « Abonnements 2025-2026 ».

Au 31 décembre 2025 le montant restant à encaisser figure à l'actif pour 22 320 €.

En contrepartie, les abonnements souscrits sont comptabilisés dans un compte d'avances reçues des clients « Abonnements et billets à servir ». Ce compte est réduit au fur et à mesure de la recette de chaque spectacle pour une imputation hors-taxes en compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, le montant des abonnements à servir figure au passif pour 355 187 € pour les spectacles de 2026, et 12 723 € au titre de l'Entr'aide Spectacles.

- Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement reçues de 85 294,64 € font indistinctement l'objet depuis l'exercice 2020 d'une reprise affectée au résultat soit un montant de 5 495 € au titre de l'exercice. Le montant total ainsi amorti est de 67 460 €.

- Application de la TVA sur les subventions

L'incertitude dans le traitement des subventions reçues des collectivités publiques (Commune, Département, Région, État) au regard de la TVA a été levée à l'issue du contrôle fiscal dont nous avons fait l'objet en 2013 qui a confirmé leur non assujettissement à la TVA.

- Résultat non imposable

En application de l'instruction du 15 septembre 1998, une répartition du résultat entre les opérations imposables et non imposables est opérée.

La Direction des Services Fiscaux de l'Oise, consultée en 1998, nous indique dans sa réponse :

« Les activités d'organisation de spectacles relèvent du secteur marchand puisqu'elles sont couramment réalisées par des organismes du secteur lucratif »

Les activités contribuent à la politique culturelle autour du spectacle vivant en direction de l'enfance et de la jeunesse, au développement de l'éducation populaire et à l'animation ainsi qu'à la gestion des actions culturelles. Les activités de programmation de spectacles vivants sont le fruit de conventions passées avec la Ville de Compiègne, le Conseil Départemental de l'Oise, le Conseil Régional des Hauts-de-France et la DRAC Hauts-de-France.

Les activités éducatives et culturelles sont rendues en dehors du secteur concurrentiel puisque l'association n'a le choix, ni du public, ni celui du montant de la subvention versée.

Les activités de programmation de spectacles ouverts à tout public sont des activités culturelles de spectacles vivants, également assurées par le secteur concurrentiel. Dès lors, elles se situent dans le champ d'application des impôts commerciaux. »

L'instruction du 18 décembre 2006, n'a semble-t-il pas modifié cette position. Nous avons interrogé les services fiscaux qui ont confirmé ce point de vue.

Il a été considéré que les opérations non imposables totalement subventionnées n'avaient pu dégager ni un bénéfice ni une perte. Cette pratique n'a pas fait l'objet de remarque dans le cadre du contrôle fiscal.

- Charges aléatoires

Les charges ci-après n'ont pas été comptabilisées :

- Indemnité de départ en retraite, charges sociales incluses : 101 299 €

Ces charges ne font pas l'objet de provision.

c) PERMANENCE OU CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, À titre dérogatoire, les décors de production devant faire l'objet d'une tournée, sont activés et amortis sur la durée de présentation prévue de ces productions.

Par ailleurs, nous avons appliqué un changement de méthode comptable à compter du 1 janvier 2025 en application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Ce nouveau règlement introduit les modifications suivantes :

- Une définition plus restreinte du résultat exceptionnel (il est désormais limité aux charges et produits directement liés à un « événement majeur et inhabituel »)
- Une suppression de la technique des transferts de charges
- Une nouvelle nomenclature du plan comptable

- Une nouvelle présentation des états financiers

L'association a également appliqué par anticipation le règlement ANC 2024-07 du 6 décembre 2024 relatif à la distinction des dettes et autres fonds propres.

Ce règlement a pour effet de constater dans une rubrique spécifique du bilan les autres fonds propres.

Ces changements de réglementation comptable n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.»

III - INFORMATIONS PARTICULIERES

d) FINANCEMENT

L'Association a pour vocation la Production, l'Animation et l'Organisation de manifestations culturelles, a destination d'un large public. Elle dispose pour ce faire, outre ses recettes propres, de subventions publiques, de dons au titre du mécénat et de moyens mis à sa disposition.

Les subventions obtenues (en euros) sont les suivantes :

	2025	2024	2023	2022
Ville de Compiègne	1154189	1067189	708 219	696 219
Conseil Départemental de l'Oise	280 000	280 000	280 000	280 000
Conseil Régional Hauts-de-France	473020	472555	483 820	484 420
DRAC Hauts-de-France	504700	479 200	479 200	502 200
Éducation Nationale	2468	2200	2 830	2 800
Autres Subventions	30391	70341	34 024	30 090
TOTAL	2444768	2371485	1 988 129	1 995 983
TVA sur subventions		-131	-36	127
Subventions nettes	2444768	2371354	1 988 093	1 995 856

Parmi les moyens mis à sa disposition :

La Ville de Compiègne contribue en outre pour la gestion des Théâtres (entretien, fluides, etc) pour l'année civile 2025 à hauteur de 185 070 € se décomposant comme suit 115 591 € pour l'Espace Jean Legendre correspondant à 70 % des coûts identifiés et 70 279 € pour le Théâtre Impérial. Soit 100 % des coûts, Le CACCV verse un loyer de 500 € à la Ville de Compiègne pour la mise à disposition du Théâtre Impérial.

e) BENEVOLAT

Il s'est tenu au cours de l'année trois réunions du Conseil d'Administration et quatre réunions du Bureau.

En outre, les membres du bureau ont consacré 260 heures gratuitement au CACCV (gestion administrative, financière et comptable) qui sont valorisées sur la base d'un taux horaire de 15 € correspond à un montant de 3 900 €.

f) ARTOTHEQUE (Galerie de prêt)

Les œuvres acquises et louées au public sont, depuis 2001, immobilisées et amorties immédiatement pour être prises dans les charges de l'exercice. Certaines des œuvres mises à la disposition du public, sont issues du Ministère de la Culture et d'Associations.

Œuvres acquises au prix d'achat	1 072 362 €
Dépôt du Ministère	124 806 €
Dépôt des Associations	32 938 €
Couverture assurance	1 090 844 €

La valeur d'assurance de l'ensemble de 1 230 107 €, la couverture d'assurance est limitée à 1 090 844 € compte tenu des œuvres à l'extérieur.

Ces œuvres ne sont pas destinées à être revendues et en cas de cessation de l'activité dans le cadre du CACCV, elles ne pourraient que, soit être rendues au Ministère ou aux Associations, soit être dévolues à une autre association exerçant le même type d'activité.

g) INFORMATIONS SUR LES HAUTES REMUNERATIONS

Le montant brut des salaires des trois hauts cadres salariés de l'Association est, pour l'année 2025 de 219 536 €, hors avantages en nature et de 220 099 € y compris avantage en nature.

Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

h) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Postes	31/12/24	variations	31/12/25
Réserves pour risques	55 000 €		55 000 €
Report à nouveau	164 394 €	-10 394 €	154 000 €
Résultat de l'exercice n-1	-10 394 €	10 394 €	
Résultat de l'exercice		-6 247 €	-6 247 €
Subvention équipement	85 294 €	0	85 294 €
Subvention inscrite au résultat	-61 965 €	-5 495 €	-67 460 €
Total fonds propres	232 330 €	-11 742 €	220 587 €

IV - METHODES D'EVALUATION

a) CONVENTIONS PARTICULIERES

- Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de l'Association.

- Amortissements :

Logiciel	amorti sur 1 an
Matériels techniques	amorti sur 2 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	amorti sur 2 à 5 ans
Galerie de prêt	amorti en totalité sur l'année
Agencements pour exposition	amorti en totalité sur l'année
Autres agencements	amorti sur 2 à 3 ans
Matériel de transport	amorti sur 5 ans

- Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale et le cas échéant dépréciées.

Notre association, ayant bénéficié d'agréments du Ministère de la culture sous les numéros :

- 2303460 au titre du crédit d'impôt spectacle vivant pour la production « Tosca » nous avons comptabilisé à ce titre un montant de 36 252 €.

- Fonds dédiés

Les fonds dédiés se définissent suivant l'article 132-1 du règlement 2018-6 de l'Autorité des Normes Comptables qui trouve à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 comme :

« La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Parallèlement les fonds affectés au titre de projets réalisés et celui qui n'a pu l'être ou faisant l'objet d'un écart entre estimation prévisionnelle et réalisation sur l'exercice sont repris au titre de ressources affectées à l'exercice.

SUR RESSOURCES COMMUNES POUR PROGRAMATION Espace Jean Legendre	Année de constitution	Année de réalisation prévue	Budget projets	Total affecté au 01/01/2025	Utilisé en cours d'année	Ecart entre estimation projet et réalisation	Dotation de l'année	Total affecté au 31/12/2025
PROJETS actions culturelles et résidence Sur financements DRAC, Région et DSDEN								
DRAC Art et Culture à l'Université	2022/2024	2024/2025	52833,33	52833,33	19454,00	0,00	0,00	33379,33
DSDEN Danse à l'école	2024	2024/2025	2200,00	2200,00	2248,00	0,00	0,00	-48,00
DRAC Option Théâtre/ Institution Jean-Paul II	2024	2024/2025	0,00	1500,00	1504,00	-4,00	0,00	0,00
DRAC Option Cinéma-Audiovisuel / Institution Jean-Paul II	2024	2024/2025	0,00	6959,77	7197,50	-237,73	0,00	0,00
DRAC EAC	2025	2025/2026	17000,00	0,00	119,00	-119,00	16881,00	16881,00
DRAC OPT CINEMA	2025	2025/2026	10700,00	0,00	4380,75	-4380,75	6319,25	6319,25
DRAC Art et Culture à l'Université	2025	2025/2026	17000,00	0,00	0,00	0,00	17000,00	17000,00
DSDEN Danse à l'école	2025	2025/2026	1700,00	0,00	0,00	0,00	1700,00	1700,00
				63493,10	34903,25	-4741,48	41900,25	75231,58

**PROJETS aide à la création
Sur financements croisés**

Nina : Hélène ou la voix d'une disparue	2023	2025	0,00	43000,00	28974,34	14025,66	0,00	0,00
En mouvement	2023	2026	30000,00	30000,00	0,00	0,00	0,00	30000,00
Lumière lumière	2024	2025	20000,00	20000,00	10000,00	10000,00	0,00	0,00
Compagnie (1)promptu	2025	2026	30000,00	0,00	0,00	0,00	30000,00	30000,00
Compagnie Le point fixe	2025	2026	30000,00	0,00	0,00	0,00	30000,00	30000,00
				93000,00	38974,34	24025,66	60000,00	90000,00

TOTAL DES PROJETS ESPACE JEAN LEGENDRE

211433,33 156493,10 73877,59 19284,18 101900,25 165231,58

SUR RESSOURCES COMMUNES POUR PROGRAMATION Théâtre Impérial	Année de constitution	Année de réalisation prévue	Budget projets	Total affecté au 01/01/2025	Utilisé en cours d'année	Ecart entre estimation projet et réalisation	Dotation de l'année	Total affecté au 31/12/2025
---	--------------------------	-----------------------------------	-------------------	-----------------------------------	--------------------------------	--	------------------------	-----------------------------------

**PROJETS actions culturelles et résidence
Sur financements DRAC, Région et DSDEN**

Hélène ou la voix disparue	2024	2024/2025	16430,66	16430,66	16430,66	0,00	0,00	0,00
				16430,66	16430,66	0,00	0,00	0,00

**PROJETS aide a la création
Sur financements croisés**

Noé La Tempête (titre provisoire)	2023	2025	0,00	8000,00	8000,00	0,00	0,00	0,00
Company	2023	2025	0,00	149600,00	112993,00	36607,00	0,00	0,00
Lucla	2023	2026	165000,00	90000,00	0,00	0,00	75000,00	165000,00
La co[opéra]tive, projet réseau Pinocchio	2023	2025	0,00	50000,00	50000,00	0,00	0,00	0,00
Rigoletto > L'Bixir d'Amour	2024	2027	185000,00	61666,67	0,00	0,00	61666,66	123333,33
Jules César, Ensemble Il Caravaggio	2025	2026	25000,00	0,00	0,00	0,00	25000,00	25000,00
Falstaff, La co[opéra]tive	2025	2026	50000,00	0,00	0,00	0,00	50000,00	50000,00
L'homme de la Mancha	2025	2026	25000,00	0,00	0,00	0,00	25000,00	25000,00
La Belle-Hélène	2025	2027	85000,00	0,00	0,00	0,00	42500,00	42500,00
Carmen - Les Siècles	2025	2028	135000,00	0,00	0,00	0,00	45000,00	45000,00
Génération Opéra, projet réseau	2025	2027	220000,00	0,00	0,00	0,00	110000,00	110000,00
L'enfant et le sortilège - Les Siècles	2025	2028	60000,00	0,00	0,00	0,00	20000,00	20000,00
				359266,67	170993,00	36607,00	454166,66	605833,33

**PROJETS de créations par Théâtre Impérial
sur financements croisés**

Fidelio	2020	2026	430290,29	362393,58	0,00	0,00	67896,71	430290,29
Hansel et Gretel	2020	2028	585000,00	178125,00	0,00	0,00	260625,00	438750,00
Montezuma	2020	2027	0,00	417857,14	0,00	417857,14	0,00	0,00
PAILLASSE	2025	2028	685000,00	0,00	0,00	0,00	228333,33	228333,33
Offenbach - Ayonis	2025	2026	30000,00	0,00	0,00	0,00	30000,00	30000,00
Salé - Sucré - Ayonis	2025	2026	25000,00	0,00	0,00	0,00	25000,00	25000,00
	2023	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				958375,72	0,00	417857,14	611855,04	1152373,82

TOTAL DES PROJETS THEATRE IMPERIAL

2721720,95 1334073,05 187423,86 454464,14 1066021,71 1758206,96

TOTAL GENERAL

2933154,28 1490566,15 735049,57 1167821,96 1923438,54

Date de réalisation différée de 2025 à 2026

Projet dont le budget a été actualisé

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

V - TABLEAUX

Immobilisations cf N° 2054

Amortissements cf N° 2055

Provisions inscrites au Bilan cf N° 2056

État des créances et des dettes cf N° 2057

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges constatées d'avance

Produits constatés d'avance

Désignation de l'entreprise		Association CACCV		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	30 447	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO
		Installations gales, agencés, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	268 845	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	297 740	KW		KX	11 565
		Matériel de transport *	KY	12 901	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	8 165	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LJ		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	587 650	LO		LP	12 584	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 397	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	4 397	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	622 494	ØH		ØJ	12 584	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	30 447	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	20 100	MK	249 764	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	309 305	MO	
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	12 901	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS		MT	8 165	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY	NG	20 100	NH	580 134	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IØ	ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	4 397	2G		
TOTAL IV		I3	NJ		NK	4 397	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	20 100	ØL	614 978	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Association CACCV Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	30 446	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	30 446	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	235 640	QA	9 056	QB
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	297 740	QE	11 565
	Matériel de transport	QH	12 901	QI	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 908	QM	257
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	
TOTAL II	QU	554 189	QV	20 878	QW
TOTAL GENERAL (I + II)	ØN	584 635	ØP	20 878	ØQ

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Immobilités corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NI+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Paiements de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Association CACCV				Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 490 566	5W	1 167 922	5X	735 049	5Y	1 923 439
TOTAL II		5Z	1 490 566	TV	1 167 922	TW	735 049	TX	1 923 439
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours		6N	10 521	6P	6R	6S	10 521	
	Sur comptes clients		6T		6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III		7B	10 521	TY	TZ	UA	10 521		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 501 087	UB	1 167 922	UC	735 049	UD	1 933 960
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Désignation de l' entreprise : Association CACCV										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 397	UV	3 500	UW	897				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	145 786		145 786						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	150		150						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	40 916		40 916					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34 261		34 261					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	236 045		236 045					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 067		15 067						
	Charges constatées d'avance	VS	28 914		28 914						
TOTAUX		VT	505 536	VU	504 639	VV	897				
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	485 880		485 880						
Personnel et comptes rattachés		8C	79 684		79 684						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	103 538		103 538						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 437		3 437						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 343		25 343						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	577		577						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	107 368		107 368						
TOTAUX		VY	805 826	VZ	805 826						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise Association CACCV
Numéro de siret 30362636000026

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
AVOIRS A RECEVOIR	3 447
SUBVENTIONS A RECEVOIR	236 045
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	11 315
Total des produits à recevoir	250 807

Désignation de l'entreprise Association CACCV

Numéro de siret 30362636000026

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	181 527
CONGES PAYES	66 712
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	12 778
CHARGES SUR CONGES PAYES	26 130
AUTRES CHARGES SUR SALAIRES A PAYER	4 976
Total des charges à payer	292 123

Désignation de l'entreprise Association CACCV
Numéro de siret 30362636000026

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
COMMUNICATION AVANCE			14 414		
ASSURANCES AVANCE			2 280		
AUTRES CHARGES COMPTA AVANCE			12 219		
Total des charges constatées d'avance			28 913		

Désignation de l'entreprise Association CACCV
Numéro de siret 30362636000026

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
MECENATS AVANCE			74 500		
FACTURATIONS AVANCE			32 100		
SUBVENTION PERCUE AVANCE			768		
Total des produits constatés d'avance			107 368		

